

La Fédération Française des Spiritueux se mobilise pour donner un accès simple et transparent aux caractéristiques des produits

La Fédération Française des Spiritueux (FFS), représentée par son Président Jean-Pierre Cointreau, a signé le 12 octobre dernier dans le cadre de son Assemblée Générale, le Memorandum of Understanding (MoU), protocole d'accord européen visant à donner un accès simple et direct aux caractéristiques nutritionnelles et à la liste des ingrédients des spiritueux, en présence de Christian Porta Président de spiritsEUROPE.

Il s'agit d'une véritable avancée, puisqu'avec cette initiative volontaire et responsable, la FFS encourage toutes les entreprises établies en France dans la mise en place de pratiques qui consistent à :

- Faire figurer la valeur énergétique des produits sur l'étiquette des bouteilles, calculée par 100 ml et également par portion,
- Mettre à disposition cette information sur l'ensemble du marché européen sous forme visuelle (pictogrammes) en fonction des valeurs nutritionnelles moyennes généralement établies,
- Fournir la liste des ingrédients sous forme dématérialisée (code-barres ou QR code) facilement et directement accessible par les consommateurs.

Les résultats obtenus grâce à la mise en œuvre du Memorandum of Understanding par les entreprises seront significatifs et mesurables. Une première étape a été fixée au 31 décembre 2022, date à laquelle au moins 66% du volume total des produits mis en vente sur l'ensemble du marché de l'UE indiqueront sur l'étiquette la valeur énergétique et la liste des ingrédients en ligne.

Pour accompagner les entreprises dans cette démarche, la plateforme *U-label* qui sera opérationnelle le 1^{er} novembre prochain, aidera les entreprises du secteur à fournir aux consommateurs, de façon dématérialisée et dans sa langue, les informations relatives à leurs produits.

La FFS accompagnera ses membres dans la mise en œuvre de cet engagement en mettant à leur disposition un guide pratique pour faciliter la déclaration nutritionnelle et l'établissement d'une liste d'ingrédients.

Pour Jean-Pierre Cointreau, Président de la FFS « *La signature de ce Memorandum permettra aux fabricants et aux distributeurs de répondre encore mieux aux attentes du consommateur de toute l'Europe, en matière de transparence de l'information sur les produits, sans risquer de rendre l'étiquette illisible ou datée, grâce aux outils numériques* ».

Christian Porta, Président de SpiritsEUROPE se dit « *extrêmement satisfait de la signature du MoU par la FFS représentant le premier pays producteur de boissons spiritueuses de l'UE, et qui par cet engagement promeut une réelle transparence vis-à-vis du consommateur sur le contenu en calories et les ingrédients mis en œuvre dans les produits* ».

A propos de la Fédération Française des Spiritueux

Créée en 1996, la FFS est une organisation professionnelle qui représente les producteurs et les distributeurs français de boissons spiritueuses. Elle regroupe près de 250 entreprises (des PME aux groupes à vocation internationale) soutenant 100 000 emplois dans toutes les régions de France métropole et territoires d'outremer. 90% des entreprises sont issues de PME-TPE. Les spiritueux sont des boissons alcoolisées obtenues par distillation, macération ou infusion de matières premières agricoles. Il s'agit de boissons d'origine exclusivement agricole. On dénombre 44 catégories de spiritueux (absinthe, anisé, Armagnac, Calvados, Cognac, eau-de-vie de fruit, genièvre, gentiane, liqueur et crème de fruit, rhum, vodka, whisky...) et 51 indications géographiques. Un fabuleux patrimoine qui attire chaque année près de 2 millions de visiteurs dans les sites de production.

Nous rejoindre sur www.spiritueux.fr et sur [LinkedIn](#)

Contact presse : VF CRP

Valérie Langlois-Vesperini – vlanglois@vfcrp.fr - 06 61 61 80 75

Alexandra Leoni – aleoni@vfcrp.fr - 06 76 88 98 17